



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE LA COMMISSION  
D'ORGANISATION DES  
COMPETITIONS  
Du 27 Septembre 2017  
CR N° 6**

**Présent (es) :** Mesdames CORMERAIS Martine - MEKSZ Aniko - VANEY Nolwenn  
Messieurs PUGNETTI Jean-Louis - GILBERT Cédric

**Excusé(es) :** Madame PUDELKO Françoise

**Invité(es) :** Mesdames FERRER Ghislaine – TORTORA Sandrine

### COURRIERS AUX CLUBS

**INFOS CLUBS :** Concerne uniquement les joueuses nées en 2001 – 2002.

Les joueuses nées en 2001-2002 pourront jouer dans la catégorie +16 ans au niveau départemental à condition d'avoir un certificat médical établi par un médecin assermenté « médecin du sport » précisant le nom, prénom, date de naissance et le mention « autorisation de jouer dans la catégorie supérieure et un accord écrit des parents.

**INFOS CLUBS :** les joueuses nées en 2003 et n'ayant pas d'équipe pour jouer dans leur catégorie sont autorisées à jouer dans la catégorie supérieure.

**SUCY :** Concernant vos demandes de report, merci de faire parvenir au comité les justificatifs afin que le COC puisse donner son accord.

**SUCY :** La COC a pris note de la mise à disposition de votre gymnase pour l'organisation des finales de la Coupe de Val-de-Marne du 17 juin 2018 en catégorie jeunes.

### CHAMPIONNATS MASCULINS

#### MOINS DE 20 ANS

**Nogent :** la COC prend note de votre engagement et vous intègre à la place de JOINVILLE

**L'Hay-les-Roses :** La COC prend note de votre désengagement

**Créteil et Joinville :** La COC prend note de votre retrait du championnat et de votre engagement en championnat Régional.

Le Championnat sera actualisé dans Gest'hand. Merci de conclure rapidement

#### MOINS DE 17 ANS

**Poule G à Sucy :** les rencontres débiteront à 10h00 au lieu de 9h30. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

#### MOINS DE 15 ANS

**Chennevières & Villeneuve le Roi :** afin de vous laisser le temps de compléter votre effectif, la COC vous propose de vous intégrer en poule Basse au début des Championnats.

**Maisons-Alfort :** Nous avons pris note de l'engagement de votre 2<sup>ème</sup> équipe. Vous prenez la place de Villeneuve dans la poule D (à Créteil)

**Créteil :** Merci de noter que Villeneuve est remplacé par Maisons-Alfort 2

**Sucy :** La COC Prend note de désengagement de votre équipe 2

**Ivry** : Nous avons pris note de l'engagement de votre 2<sup>ème</sup> équipe. Vous prenez la place de Sucy 2 dans la poule B (à Fontenay)

**Fontenay** : Merci de noter que Sucy 2 est remplacé par Ivry 2

**Bonneuil** : Merci de noter que l'équipe de Chennevières sera absente au délayage et ne sera pas remplacée.

## CHAMPIONNATS FEMININS

### PLUS DE 16 ANS

#### 2<sup>ème</sup> DIVISION TERRITORIALE

La COC enregistre les engagements des équipes de Vitry 3 et de Boissy St Léger

Le championnat est modifié en 1 poule de 10 avec 1 exempt

Début le 7/8 octobre 2017

Vous le trouverez en annexe.

Merci de conclure rapidement

### MOINS DE 18 ANS

#### EXCELLENCE

**Vous trouverez en annexe le championnat :**

Une Poule de 12 avec 2 exempts

Début le 7/8 octobre 2017

Merci de conclure rapidement

### MOINS DE 15 ANS

**Suite aux délayages Régionaux les poules ont été modifiées**

Alfortville intègre la Poule A à la place de l'Exempt 2

Villiers intègre la Poule B à la place de l'Exempt 2

Le Championnat sera actualisé

Merci de conclure rapidement



## COMMISSION « JEUNES »

MPL2/2017

Présents : Christiane WEIMAN Jean RIGOLLET et Pierre WEIMAN  
En communication téléphonique : Michèle PETIT LETURGEZ

### A TOUS LES CLUBS

#### Moins de 11ans

**Tournoi Champigny** : L'équipe de Plessis 2 remplace l'équipe de Fontenay 2.

**Tournoi à Chennevières** : Le tournoi débutera à 15h30 au lieu de 14h30.

**Tournoi à St Mandé** : Le tournoi débutera à 9h30 au lieu de 10h00.

#### Moins de 13 ans

La répartition des équipes pour le 1<sup>er</sup> délayage vient d'être finalisée, vous le trouverez en annexe.

#### NOUVEAUX RAPPELS pour les tournois

Toutes les équipes doivent être présentes dès le début du tournoi. Les responsables d'équipes doivent à la fin de chaque tournoi se concerter pour mettre le niveau de leur équipe.

Pour tous les tournois de délayages, vous utilisez la FDME (sauf cas exceptionnel) et les clubs organisateurs doivent **impérativement** nous adresser par courriels le niveau des équipes afin de nous permettre d'établir au mieux les délayages suivants. Merci.

Les niveaux se répartissent de 1 à 5 –1 étant le plus haut

Exemples      1+ 1 1-  
                    2+ 2 2- etc, etc....

**Ne pas confondre le niveau des équipes (indiqué par les clubs et les poules données par le Comité).**

Tailles de ballons      Moins de 11ans : 0  
                                    Moins de 13ans : 1

Durée des tournois : à 4 équipes : 2x7 minutes  
                                    à 3 équipes : 2x10 minutes

**A NOTER** : Tous les joueurs ou joueuses figurant sur les feuilles de rencontres doivent être licenciés ou en licences déposées.

#### Moins de 13ans Féminins

14 équipes sont inscrites pour le 1<sup>er</sup> Tour

Le 1<sup>er</sup> tour se fera sous forme de tournoi (2 tournoi à 4 équipes et 2 tournoi à 3). Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tour suivant. Le 9<sup>ème</sup> qualifié sera désigné par la Commission à l'issue du 1<sup>er</sup> Tour.

### Courriers Clubs

**Chennevières** : La Commission donne son accord pour vos 2 joueuses nées 2008 à la condition de fournir un certificat d'autorisation de sur classement rédigé par un médecin du sport

## Tournois Mini Hand

Alfortville	19 Novembre
Saint Maur	10 Décembre
Fontenay	4 Février
Valenton	27 Mai
Sucy	3 Juin

Nous nous permettons de vous rappeler que vous devez nous adresser un Compte rendu après vos tournois.

**Pour la Commission**  
**Michèle PETIT LETURGEZ**

**La Présidente de la COC 94**  
**Martine CORMERAIS**



**Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.**

**Voie de recours** : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.